

Le **GRDP** (Groupe de réflexion en droit privé)

vous invite à une conférence le vendredi 19 avril 2019 à 12h45

Le raisonnement juridique à l'épreuve de l'intelligence artificielle.

Enquête sur les modèles de justice prédictive

L'intelligence artificielle semble augurer un bouleversement encore jamais vu dans le domaine du droit et de son raisonnement. La *logique artisanale* de la justice serait en passe d'être supplantée par une *logique capitalistique* qui viserait l'efficacité économique.

Pourtant, il n'est pas sûr que la justice prédictive ait les moyens de ses ambitions. Elle suppose d'identifier des règles de second rang, autrement dit celles qui conditionnent l'interprétation de la règle de droit.

Certes les logiciels tentent de prendre en compte autant des données juridiques que les éléments de contexte factuels voire extra-juridiques (état de santé, comportement passé des parties etc) mais cette méthode conduit à mettre tous les éléments sur le même plan sans distinguer le fait du droit.

C'est en vérité un savoir non-juridique qui est à l'œuvre avec son cortège d'effets peu souhaitables : réduction de la liberté du juge, minimisation de l'expérience et de la sagesse pratique, restriction du contradictoire, pression accrue sur la décision du juge et risque de conservatisme et de rigidité des solutions qui se reproduisent sans se renouveler.

Tous ces problèmes montrent que l'intelligence artificielle dépend du modèle de raisonnement juridique sur lequel elle s'appuie. Les juristes doivent se saisir de la question pour ne pas se voir imposer une méthode qui n'est pas la leur.

L'objectif est donc de faire le point sur le lien entre les théories du raisonnement juridique et la programmation correspondante d'algorithmes.

Frédéric Rouvière

Professeur agrégé à l'Université d'Aix-Marseille.



Frédéric Rouvière

Professeur agrégé à l'Université d'Aix-Marseille

Agrégé des Facultés de droit,
Professeur à l'Université d'Aix-Marseille,
Directeur du Laboratoire de théorie du droit,
Directeur de l'Académie de Droit d'Aix-Marseille
(ADAM) Institut des hautes études juridiques et politiques.

Frédéric Rouvière enseigne le droit civil et la théorie du droit à la Faculté de droit d'Aix-Marseille et effectue des recherches sur l'argumentation et le raisonnement juridique. Il est concepteur et responsable du développement de la solution d'intelligence artificielle *Juri'Predis*.

Vendredi 19 avril 2019

12h45 - 14h00

Salle A-1715

Pavillon HUBERT-AQUIN (A)

UQAM

GRDP

Groupe de réflexion en droit privé

Faculté de science politique et de droit
Université du Québec à Montréal

Inscription

Activité gratuite - Inscription requise

Inscrivez-vous sur le site du **GRDP**

<http://grdp.uqam.ca>

Gaële Gidrol-Mistral

> Professeure, Département des sciences juridiques, Faculté de science politique et de droit, Université du Québec à Montréal
> Directrice du GRDP

gidrol-mistral.gael@uqam.ca

Informations

Activité de formation reconnue dans le cadre des programmes de

formation continue obligatoire de :

- la Chambre des notaires du Québec
- le Barreau du Québec